

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 73 (1934)
Heft: 27

Artikel: Aux confins du Jorat
Autor: Solandieu
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Administration du Conteur
Pré-du-Marché, Lausanne

CHANT NATIONAL

CE n'est pas d'aujourd'hui que la question d'un chant national suisse se pose.

Nous trouvons dans un numéro de *L'Éducateur*, de l'année 1889, l'article suivant : « Il est une question que je me pose depuis longtemps sans avoir pu encore en trouver la solution et que je soumets à vos lumières, c'est de savoir comment et depuis quand le « *Rufst du mein Vaterland* » avec la mélodie de Carey sur laquelle il se chante est devenu *chant national* ? Qui l'a décrété chant national ? Par l'accord commun, par l'entente de qui ? Quelle est l'origine des chants dits nationaux, en général ? Tout le monde connaît l'histoire de la *Marseillaise* ; mais non pas celle du *God save the King* ! du *Rule Britannia*, du *Yankee doodle*, de la *Wacht am Rhein*, de la *Brabançonne*, de l'hymne de *Riego*, et *Gott erhalte den guten Kaiser Franz*, etc.

N'aurait-on pas mieux pu choisir le chant national suisse que de prendre un air anglais, que l'on dit avoir été emprunté à un motif de menuet du fameux Louis XIV ? Nos richesses musicales sont assez considérables pour que nous nous passions d'emprunt. Cela me froisse de penser que le chant national suisse est le même que celui qui salue ailleurs un monarque.

Ne pourrait-on s'entendre pour un autre choix ? Le *Schweizer Psalm. Tritt der Morgenroth daher*. — Sur nos monts quand le soleil... est bien plus national que l'autre. Il en est de même de celui de *Keller* : « *O mein Vaterland ! O mein Heimatland !* » avec la superbe mélodie de Baumgartner. »

Notre éminent historien Daguet, rédacteur du journal, ajoute les réflexions suivantes :

« M. B. a raison de se plaindre que la Suisse n'ait pas d'air national et ait emprunté celui du *Rufst du mein Vaterland* à l'Angleterre ou plutôt à l'Autriche dont je le crois originaire. Je ne parle pas du *Ranz des Vaches*, comme air national. Le *Ranz des Vaches* est un chant pastoral, satirique et populaire, non un chant national comme la *Wacht am Rhein* ou la *Marseillaise*. Le beau chant d'Olivier : *Il est, amis, une terre sacrée*, répond beaucoup mieux à l'idée qu'on se fait des chants nationaux, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Nous livrons d'ailleurs les *Réflexions* de M. B. à l'examen des amis de la musique et du pays. »

Le *Conteur* ouvre ses colonnes à qui voudra prendre la plume. Il nous serait agréable de faire connaître l'avis de plusieurs de nos lecteurs.



ONNA PARARDA PE LOZENA

AME la pllie balla ! Et dere que noutron syndico sè cravê adde que min de pararda pào pidà avoué dassé de l'abbayî dâo velâzdo, iô lâi a on tambou, ion que djuve dâo menet, lo syndico (que l'ê présideint), quauque monsu et onna dozanna de mousse que piâtant aprî. Allâ lâi ora que l'a vu cliique de demein-dze pè Lozena. Ne porrâ pas mé no z'empliâ la tita d'ouvra. Po onna pararda, on arâi pu la

primâ, quemet lè z'armaille âo concou.

Cein s'appelâve lè fite dâo Rhoûno. On a prâo zu oîu dèvesâ dâi niolan dâo Rhoûno. Quand on îre bouîbo, que noutrè pareint no racontâvant de lâo dzouven teimps, s'on lâo dè-mandâve :

— Et mêt, père, iô ètè-iô ?

No repôndâi adî :

— Su lè niolan (*brouillards*) dâo Rhoûno.

Faut dere que lè niolan sant tsesâ lè dzor dèvant, iô tote lè *bombe* dâi ceux l'ant ètâ âoverte. Quand on apprennâi la religiion, âo chapitre dâo *Déludzo*, on recordâve adî : lè *bombe* dâi ceux, quand bin l'êtâi marquâ lè *bonde*. On comprègnâi bin de mî.

Dan l'avâi rolhî à niôle dèbotenâie dèvant, mâ cliia demein-dze lo teimps ètâi cliia quemet onna frimousse de tsermalâie quand son grachâo l'imbranse. On sèlâo rovilleint, bin poutsî avoué de la molasse, prôupro quemet onna tsâodâie batteinta nâova.

Et que de dzeim po cein vère passâ. N'aré jamé cru qu'èin ausse atant pè clii Lozena. Quand l'arant ti ètâ tsandzi ein bâo et ein modze, l'arâi faliu on rido patourâdzo po cein gouvernâ, quand bin l'eusse ètâ asse grand que clii âo valet à n'on Maracounî que desâi :

— Tsi no, à Maraçon, no z'âi on prâ que l'è bin mé grand que tot lo canton de Vaud !

L'è vo dere que lâi avâi onna nelhiâ de dzeim pè dhî reinte ein on iâdzo lè z'on derrâi lè z'autro à âovri dâi get asse gros que dâi plliaque à quegnu.

Se voliâvo vo dere tot cein que l'ant zu à reluquâ, mêt foudrâi on setâ d'eintso (*encre*) et âo prix que l'è...

Que d'affère ! mon père è-te possibllio ! Dâi gros tsè, dâi petit, dâi bèrot ; dâi naviot, barquette, galère, liquiette, nèie-chrétien ; dâi drappeau prâo mataîre ; dâi tambou et dâi musique de ti lè calibre, du la pioula à l'armonica et âo bombardon. Sein comptâ tot lo resto : lè fortse, lè ratî, lè tsâodéron, lè seille, lè seillon et lè fêmalle.

Et pu que l'étant galèze lè fenne. Dzeintye tot plliein, grachâose damuzallè âi botse de fria (*fraise*) et d'ampe (*framboise*), âi get d'ambrezallè (*myrtille*), âi djoûte fraitse quemet dâo sirop de grenadine ! Et lè z'homme, failâi lè vère. Quand sant on bocou revoué autrameint que de cotouma sant bin pllie galé. Et vo z'îra biau, vo, lè pirate d'Outsy : dzeim de plliondze, de nadze, de pètse, de navigachon, bron quemet dâi bescoumo ! Et vo que vo z'îte venu de per lé davau, de la Camargue que lâi dîant, avoué voutrè bocou de tsevau vi quemet la pudra, voutrè termalâra derrâi vo su lo tiu de voutron étalon ! Quin crâno coo, tot parâi !

Et vo, lè sordâ dâi z'autro iâdzo et de vouâ, dragon à tsevau, carabinîé à grante pllionme de corbé, sapeu à tsapî à matou sur la tita, Ceint-Suisse à barba de bocan, dzeim de Morgarten avoué voutrè chêtôn à cliioû de crosse ; biau gymnaste, vi quemet dâi dzenelhie épouâirye, crâno quemet dâi gendarme, asse du que le tsâno et foo qu'on mâcllio, i'aré voliu vo totsi la man à ti. Vu pas vo z'âobliâ, dzeim dâo Valâ, de Dzenèva, de Nâotsatsî, de pè Fribo, de tot lo paî de Vaud, de Metruux, musica à Djan-Luvi, paîsan, vegnolan, dzeim de la montagne, fretâ, aryâo et armailli ; dzeim de ti lè canton, avoué voutrè biau z'haillon, voutrè z'armaille, voutrè

tsevau, voutrè mulet, voutrè bedjû et voutron... tot, tot, tot cein que vo z'avâi : vo z'âi fé tique-taquâ noutron tiu, grand maci !

Et vo, lè précaut que vo z'âi tot cein arreindzi à tsavon, respect ! *Marc à Louis.*

Le nombre fatidique. — Un chauffeur voit son auto se précipiter sur une vieille femme ; manœuvrant son frein avec habileté, il arrête son véhicule juste à temps pour éviter l'accident.
— Ce serait la treizième ce mois-ci, dit-il ; ça m'aurait porté malheur.

AUX CONFINES DU JORAT

C'est au pays romand,
A l'ombre du village...

C'EST pour Murist-la Molière que la petite chanson romande a été créée. D'ailleurs, la Haute-Broye, celle de l'enclave d'Estavayer surtout, est une Normandie en miniature, mais plus verte, plus riante, plus poétique.

Quel ravissant pays ! Dans les vallonnements d'un terrain gracieusement ondulé, quels jolis villages, dont les toits vermillons éclatent comme de larges coquelicots dans l'intensité de la verdure, sous les lourdes frondaisons de noyers ou dans le coin adorablement solitaire d'un grand bois !

Oh ! ces bois ! Quel symbole de paix ! Les forêts nombreuses de cette partie de l'enclave sont un des joyaux de cette terre pastorale si richement dotée. Sapins, pins ou hêtres, elles sont toujours belles et florissantes.

La bruyère, d'un rose doux et vif, timide et souriante dans sa robe palmée de velours émeraude, y dispute la place à la mousse jusqu'à la lisière que longe une vieille charrière abandonnée, que dut fouler jadis le petit ânon de la reine Berthe.

Des fougères admirables, fines et élancées, hautes comme de jeunes sapins, y bordent les petits sentiers comme les rangées de palmiers de quelque royal château d'Orient.

Des lianes, de vraies lianes, grimpent jusqu'au faite des plus grands arbres, s'y enlacent, puis, lassées de grimper, ne trouvant plus d'appui, retombent vers le sol.

Puis ce sont les buissons de mûres sauvages, de framboises embaumées, de myrtilles rampantes, la curieuse mosaïque des champignons polychromes où détone le jaune fauve de la savoureuse chanterelle.

Au sortir de la forêt, c'est le guéret à l'acre parfum de terroir, la terre grasse des campagnes broyées, que le soc de la charrue au pas cadencé de fiers bœufs fribourgeois, découpe en lourdes tresses, où le printemps verra naître la tige verte, frêle et menue et l'été la toison jaune des blés d'or.

Nous voici sur le gracieux monticule des Grassis, le point culminant de ce coin de terre. Quelle vue et quel panorama !

On fait souvent des centaines de kilomètres pour atteindre le pied d'un pic dangereux, pour l'escalader au risque de se rompre les os, et cela pour voir le Léman ou le lac de Bienne dans un lointain brumeux où tout se confond.

Ici, en flânant, on atteint le sommet d'un véritable belvédère.

Au premier plan, ce sont les vastes plaines de

la Broye, jusqu'au Vully, jusqu'à Morat; c'est la nappe d'émeraude du lac; c'est la ligne onduleuse du Jura.

Presque tous les villages de l'enclave sont blottis à l'ombre des noyers.

Les clochers, à la flèche brillante et svelte, piquent la draperie d'azur des cieux.

Au second plan, le Moléson et les Alpes gruyériennes, aux vigoureuses ciselures.

Tout au loin, à l'arrière-plan, les Alpes bernoises avec leur reine, la Jungfrau, les Alpes valaisannes avec la Dent du Midi, les Alpes savoisiennes avec le Mont-Blanc.

Qu'en dites-vous? — Cela ne vaut-il pas le Léman ou le lac de Bièvre vu du pic d'Arzinol?

Pour moi, qui viens de l'admirer, ce spectacle est une féerie, c'est le plus beau, sans contredit, qu'il m'ai été donné de contempler.

Et je quitte à regret ces parages, les yeux pleins de cette vision exquise, emportant au cœur l'amour de cette nature si magistralement belle et si ingratement ignorée.

Solandieu.

UN ÉLECTEUR INDÉCIS

Ls'agissait de l'élection d'un pasteur pour la paroisse de ***. Deux candidats étaient en présence. Chacun des partis avait semé à profusion dans la paroisse des circulaires pour recommander le candidat qui répondait le mieux à ses convictions religieuses. Plusieurs personnes reçurent les deux circulaires par le même courrier, et quelques-unes d'entre elles se sentirent fort embarrassées dans leur choix.

Nous citerons entre autres un jeune électeur qui allait faire valoir pour la première fois ses droits de citoyen actif. Ayant reçu les deux imprimés, il en fut très flatté et avait à cœur de bien voter. Mais étant peu au courant des diverses nuances qui séparent les candidats, ne connaissant pas à fond toutes les subtilités dont on habille aujourd'hui le langage religieux, et ne sachant pas trop à quel saint se vouer, il fit demander au voisin, par l'entremise d'une tante, auquel des deux postulants il devait donner son suffrage.

Le voisin répondit que la question était fort délicate et que n'étant pas lui-même un paroissien très zélé, il se ferait un scrupule d'influer en quoi que ce soit sur l'opinion des autres.

— Eh bien, répondit la tante, puisque vous ne pouvez pas me conseiller d'une manière plus positive, voici ce que nous allons faire: nous allons tirer aux bâches; Monsieur M. sera la courte et Monsieur W... la longue. Comme cela il n'y aura rien à dire.

Glorieuse d'avoir trouvé cet expédient, qui avait jailli chez elle comme un trait de lumière, elle se hâta de retourner auprès de son neveu, pour le sortir d'embarras.

Ce qui fut dit fut fait, et l'on ne disputa plus en attendant l'ouverture du scrutin.

A quoi peut tenir pourtant le sort d'un ministre de la religion!... à la longueur d'une bûche de paille!...

Les bonnes maisons. — Comment! tu n'as rien trouvé?...

— Non, rien.

— Il n'y avait donc pas de servantes à ce bureau de placement?

— Si, mais elles ont déjà toutes été à notre service!

La Patrie Suisse. — Les fêtes du Rhône à Lausanne sont évoquées de façon remarquable dans « La Patrie Suisse » du 7 juillet. D'autres actualités méritent de retenir l'attention: la fête de lutte de Genève, le concours hippique de Thonon, la course automobile de Rheineck-Walzenhausen, le grand prix de Genève de marche, le match de boxe Al. Brown-Edwards, la coupe de football d'Europe centrale à Zurich, l'accident de chemin de fer Puidoux-Chexbres, l'exposition-échange des artistes genevois, etc. Deux reportages importants forment le fond du numéro: l'un sur l'architecture patricienne à Genève est dû à la plume de L. Perret, l'autre offre un intérêt d'actualité puisqu'il traite de la natation et des secours aux noyés. Tous deux sont remarquablement illustrés. Citons encore une page sur la pittoresque course du Palio de Sienne, les nouvelles, les pages de mode, les recettes du professeur Jotterand, etc.



MEURS VILLAGEOISES

NOUS trouvons, dans un journal qui paraissait à Vevey, en 1840, ces curieux détails sur la manière dont les relations s'établissaient à la campagne, entre les jeunes des deux sexes, et comment se préparaient les mariages:

« Les occupations rurales empêchent les jeunes gens de se voir avant la fin de la journée. Dès que la nuit a mis fin à ses travaux, le jeune homme rentre sous le toit paternel, où l'attend un modeste repas; puis il court chercher un délassement innocent auprès de celle qu'il a choisie pour être un jour sa compagne. Les danses qui, à certaines époques de l'année, réunissent la jeunesse de plusieurs villages, facilitent ces relations. Celui qui aspire à être le « prétendu » sollicite l'honneur d'accompagner la jeune fille, qui demande l'agrément de ses parents, et dès lors l'amant fortuné ne trouve plus d'obstacle à visiter celle qu'il aime.

Chaque fois qu'il veut entrer chez elle, cependant, l'usage exige qu'il frappe à la porte une série de coups répétés au nombre de trois. Attentive à ce signal, elle accourt s'informer du nom du soupirant. Celui-ci répond d'abord d'une voix rauque, déguisée, grommelant; un échange de compliments, de phrases convenues s'établit entre les interlocuteurs invisibles l'un à l'autre. Ce sont des prières de la part du jeune homme, et des refus dissimulés de la part de la jeune fille. En voici à peu près la substance.

— Qui est là?
— Un bon luron.
— Que souhaitez-vous?
— Le plaisir de passer la soirée avec vous.
— Je vous suis bien obligée de cet honneur, mais je ne puis veiller ce soir.
— Oh! vous plaisantez.
— Non, je vous assure; revenez une autre fois.
— Quoi! vous me renvoyez, moi que le désir seul de vous voir amène ici! Vous ne serez pas si cruelle.

— Mais je ne vous connais pas, et...
(Ici, le galant quitte l'incognito et la presse de lui ouvrir.)

La jeune fille, qui a récité mot à mot la leçon de sa mère, croit pouvoir céder aux instances de son amoureux. Elle ouvre la porte; une salutation cordiale, un sourire de bienvenue, et les voilà à leur aise: la première partie de la comédie est jouée.

Après ce prélude obligé, le galant est introduit auprès de l'être domestique. Là, en présence d'un bon feu, qu'ils oublient parfois d'allumer, ils commencent à divaguer sur des lieux communs, parlant du temps, des travaux, de la végétation.

S'il arrive que, sur ces entrefaites, d'autres galants s'annoncent, ils sont également admis, après avoir subi l'épreuve prescrite par la coutume. La conversation s'anime peu à peu; une fois en train, c'est un assaut continu de rires bruyants, de jeux burlesques, de plaisanteries, même de petites libertés. La jeune fille rayonnante de plaisir, répond avec modestie et à-propos aux compliments. Sans affecter de prudence, elle sait imposer aux plus hardis et modérer leurs agaceries par sa décence. Mais quand la vieille horloge, sonnant onze heures, l'avertit qu'il faut songer à congédier ses galants, et qu'elle feint de vouloir se retirer, tout le monde se récrie sur la rapidité du temps; cependant, il faut partir. Il y a des jours où l'on ne reçoit pas; il y en a d'autres où, à la prière du prétendu en droit, ou bien en faveur de quelque enfant gâté, on se borne au tête-à-tête. Le samedi est le jour des grandes réceptions, qui consolent maint amoureux humilié par des refus durant le reste de

la semaine; le samedi est une sorte de tout-y-va, la soirée où le décorum est le moins rigoureusement observé. Les *novices* datent ordinairement de ce jour leurs premières épreuves dans la galanterie, puisant alors dans l'assurance de leurs instructeurs une certaine contenance, afin d'éviter les railleries sur leur timidité.

A l'occasion de ces visites nocturnes il est fâcheux qu'il s'élève parfois, entre les garçons des différents villages, des rixes sérieuses, suites de rivalités. S'ils surprennent une seule fois quelqu'un qui n'est pas du village à courtiser une de leurs belles, ils l'accueillent de manière à lui ôter l'envie d'être galant ailleurs que chez lui; assailli de pierres, roué de coups de bâton, tel est le sort ordinaire du malencontreux galant qui s'aventure hors de son voisinage. »

Enfant terrible. — Bob, quel âge a le fiancé de ta sœur?

— Je ne sais pas.

— Est-il jeune?

— Je crois bien... Il n'a pas encore de cheveux.

Le député. — Maintenant que vous êtes entré au Grand Conseil, quel est le but que vous cherchez surtout à atteindre?

— Mais y rester, mon ami, y rester!

RÉAPPRENOIS LA GEOGRAPHIE

DÉCIDÉMENT cela ne sert plus à grand'chose d'avoir appris la géographie. Après la guerre, il nous a fallu réapprendre l'Europe Centrale, sans compter la Russie et les colonies.

Et bien peu d'hommes de quarante ans seraient capables de délimiter, même très vaguement, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Serbie-Croatie-Slovenie, l'Ukraine, la Roumanie, la Bulgarie, l'Autriche, la Hongrie, la Turquie et la Grèce.

Déjà, avant la guerre, Saint-Petersbourg était devenu Pétersbourg, qui, lui-même, s'est transformé en Léninegrad.

Nous connaissions Christiania. Or Christiania n'existe plus: il est devenu Oslo et ce n'est pas tout à fait la même chose.

Péking, le fameux Péking, est devenu Peï-Ping. Angora, célèbre par ses chats, doit maintenant se désigner sous le nom d'Ankara.

Ne dites plus Mandchourie, comme au temps de la guerre russo-japonaise, mais Mandchoukouo, ce qui aura le don de vous faire faire une jolie grimace.

Et ne parlez même plus de « Japon », car l'empereur Hiro-Hito serait fâché. Il vient de décider qu'il fallait désormais désigner son empire par le terme de « Nippon ».

L'on a donné comme prétexte à cette décision que le mot « Japon » était un erreur de prononciation commise par les Européens il y a plusieurs siècles. Cette explication n'en est pas une. Et la vérité est celle-ci:

Jap-pon et Nip-pon sont deux mots différents qui signifient tous deux « empire du soleil levant ». Seulement, tandis que le préfixe « nip » est authentiquement... nipponais, le préfixe « jap » est chinois. Il y a quelques siècles, la Chine était le pays le plus civilisé des deux et rien ne fut moins erroné que la généralisation du mot chinois pour désigner les territoires où vivaient de petits jaunes mal connus et fort renfermés.

Mais maintenant que le Japon est devenu une grande puissance, cela froisse l'orgueil national des habitants de Tokio que d'être désignés dans le monde entier par un mot chinois.

Et voilà pourquoi « Nippon » devient substantif. Et pour désigner les habitants de ce doux pays des chrysanthèmes, vous devez désormais dire: les Nipponais et les Nipponaises.

Avouez que « Japonaises » était mieux...

Argent liquide. — Quand il a payé son terme, son tailleur, le restaurant, il lui reste chaque mois cent cinquante francs d'argent liquide.

— Et qu'est-ce qu'il en fait, de cet argent liquide?

— Il le boit.

Sacrifice. — Vraiment, Gustave, vous renoncerez pour moi, aux cigares et aux cigarettes?

— Je vous le jure, Héloïse.

— Et cela ne vous causerait pas trop de regrets?

— Pas du tout. J'aime mieux ma pipe.